

ECOLE MATERNELLE
LES ECUREUILS
78 RUE DU MALPAS
69390 CHARLY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU LUNDI 23/03/2009

Personnes Présentes :

La directrice : Mme Peillon

Les enseignantes : Mme Mangeol, Galey, Déas et Mlle Rajo-Harisson (PE2)

Les parents d'élèves : Mme Gonkiewicz, Mme Horry et Mme Chambe

Le délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN) : M. Perrel

Les représentants de la mairie : M. Martin (adjoint aux écoles) et Mme Hugues (déléguée petite enfance)

Excusées : une représentante des ATSEM, Mme Fernandez-Cagna (IEN), Mme Barbary (parent d'élève)

Ordre du jour :

1. Rappel des objectifs et du fonctionnement du conseil d'école
2. Budget et demandes de travaux
 - 2.1. Crédits 2009 de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2. Point sur les demandes de travaux
3. Nouvelles mesures concernant l'école primaire en France
4. Projet d'école
5. Point sur l'aide personnalisée
6. Questions diverses des parents et de la mairie

1. Rappel des objectifs et du fonctionnement du conseil d'école

Les parents d'élèves ont organisé pour la première fois une sollicitation des familles - par écrit avec bordereau de retour - afin de préparer le conseil d'école. C'est une excellente idée car cela permet à des parents non disponibles pour des réunions le soir de pouvoir s'exprimer, et l'anonymat possible permet de « libérer la parole ».

Toutefois, cela a révélé que les parents ne sont pas suffisamment bien informés sur les missions du conseil d'école et les sujets qui peuvent y être traités. C'est la raison pour laquelle nous les rappelons ci-dessous :

Décret n° 90-788 du 6 septembre 90, art. 17, 18, 19 et 20 (BO N° 39 du 25-10-90) : organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.

- *Vote le règlement intérieur de l'école*

- *Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire*

- *Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire...)*

- *statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école*
- *en fonction de ces éléments, adopte le projet d'école*
- *donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles*

- *Si le compte-rendu de la réunion du Conseil d'École est rédigé par le secrétaire de séance, il reste sous la responsabilité du directeur, Président de séance.*

En ce qui concerne les questions touchant aux programmes, aux compétences travaillées ou aux méthodes pédagogiques, les informations sont données lors des réunions d'informations

pédagogiques. Des discussions et échanges s'organisent d'ailleurs à cette occasion entre parents et enseignants. De même, les maîtresses sont disponibles pour rencontrer les parents et répondre à toutes les questions sur le fonctionnement de leur classe.

2. Budget et demandes de travaux

2.1. Crédits 2009 de fonctionnement et d'investissement

L'école maternelle tient à remercier la mairie pour l'augmentation conséquente des crédits de fournitures scolaires : 1 € de plus par enfant et 650 € d'augmentation pour le crédit direction afin de couvrir les frais d'achat de papier et de cartouches d'imprimante, pour un total de 5528 €.

En cela, la municipalité répond tout à fait aux demandes faites par l'école.

De même toutes les demandes faites au titre du crédit de fonctionnement et d'investissement ont été accordées :

- logiciel BCD (100 €) + bac à roulettes pour la BCD (150 €)
- enregistreurs numériques (160 €)
- housses de banquettes cl2 (120 €)
- nouveau jeu de cour (980 €)

M. martin précise que les crédits de fonctionnement ont été déterminés sur les mêmes bases que celles de l'école élémentaire. Quand aux demandes de crédits d'investissement, elles ont été toutes accordées car elles semblaient pertinentes. Ainsi, le nouveau jeu de cour remplacera la poutre qui a disparu il y a déjà quelques temps.

2.2. Point sur les demandes de travaux

- **Bac à sable** : la grille de protection a été posée pendant les vacances de février, elle est légère et pratique et correspond aux attentes. Il ne reste plus qu'à changer le sable souillé et à percer le fond en béton du bac à sable pour permettre au sable de sécher plus rapidement ;
- **Fontaine à eau** : bonne hauteur, bon emplacement mais des problèmes d'utilisation que la mairie doit encore régler :
 - pas suffisamment de pression, et plus du tout lorsque d'autres points d'eau sont actionnés,
 - bouton pressoir à tenir constamment, impossible pour les enfants d'appuyer et de boire en même temps.
- **Verrière** : travaux prévus pendant les vacances d'avril ;
- **Gouttières** : l'eau coule dans la classe 4 et dans la salle de jeux (le long des vitres) lors des fortes pluies.
- **Armoire de rangement classe 4** : M. Martin indique qu'il manque actuellement un agent technique (en cours de recrutement) et que M. Jean-Luc Martin ne suffit plus pour répondre rapidement à tous les besoins. Il faudra être patient pour ce point comme pour le rangement de la nouvelle BCD.
- **Patio** : l'étude de détail de l'aménagement de ce patio intérieur doit encore être lancée.
- **Revêtement de la cour** : l'école invite la mairie à venir en ce moment voir les problèmes de « poussière qui vole » pendant les récréations ... M. Martin répond que la mairie est consciente de ce problème qui n'est pas simple à résoudre.

M. Martin indique que, face à la dégradation de nombreux murs, un plan pluriannuel de rénovation des classes va être mis en place à partir de l'année prochaine. La Patafix sera interdite et remplacée par des bandes en bois ou aimantées, voire des plaques de liège.

3. Nouvelles mesures concernant l'école primaire en France

Point au 23 mars 2009 : les nouvelles mesures et projets de réforme sont nombreux et changeants ... les rumeurs aussi !

L'école maternelle remercie les parents d'élèves pour la campagne d'information objective effectuée depuis le mois de janvier, d'abord en tant que parents de Charly puis au sein du Collectif de Parents et d'Enseignants de l'Ouest Lyonnais. L'école se félicite d'avoir des parents aussi

concernés par l'avenir de l'école et moteurs au sein du Collectif. La directrice a beaucoup apprécié que les parents partagent le même souci d'objectivité que l'école en présentant la réalité des faits, sans déformation ou politique partisane.

Concernant l'accueil des moins de 3 ans : après moult rumeurs, l'ex-Inspecteur d'Académie du Rhône a fait parvenir aux écoles une circulaire le 20 janvier 2009 spécifiant que les enfants de 2007 ne seraient pas comptabilisés l'an prochain dans les effectifs des écoles mais que tous les 2006 seraient pris en compte, même s'ils n'avaient pas 3 ans à la rentrée scolaire. Par contre, même non comptabilisés, les enfants de 2007 devaient continuer à être accueillis « sous réserve de places disponibles » !

Depuis, l'IA a été limogé et une nouvelle réunion avec les syndicats début mars a abouti à une nouvelle déclaration de l'IA adjoint : les conditions d'accueil des enfants de moins de 3 ans ne changeraient pas l'an prochain dans le Rhône ... (pondération à 1/5 des enfants de Petite Section de l'année précédente ... pour notre école 5 enfants maximum quel que soit le chiffre de pondération) La réforme prévoyant la création de jardins d'éveil serait donc repoussée d'un an ...

Reçu ce jour à 13h30 : nouvelle circulaire de l'IA intérimaire confirmant la déclaration faite aux représentants syndicaux ... (mais ambiguïté dans la formulation... précisions à demander !)

M. Martin précise que ni la mairie ni la CAF n'ont reçu à ce jour d'information sur l'éventualité de création de Jardins d'Éveil à Charly.

Concernant les RASED : le nombre de sédentarisations change à chaque rencontre entre l'IA ou ses adjoints et les représentants syndicaux...

Il en est de même pour **la carte scolaire** (ouvertures et fermetures de classes) Pour l'instant, les changements vont dans le sens des revendications des syndicats et des Collectifs de parents et d'enseignants mais ils sont jugés insuffisants et surtout sans justification valable aux yeux des représentants syndicaux.

Concernant les EPEP : le projet est repoussé à une date ultérieure non précisée.

Concernant la formation des Profs des Écoles : un récent communiqué du ministère pourrait laisser à penser qu'il y a un report total de la réforme d'une année et donc un statut quo. Il n'en est rien. Cette décision met en fait les étudiants actuellement en 3e année de licence dans une situation fort embarrassante l'an prochain puisqu'ils devront en même temps valider un Master 1 qui n'aura pas forcément de rapport avec une formation de professeur (les universités n'ayant pas eu le temps de préparer un Master spécifique), faire un mémoire et préparer un concours dont les épreuves et modalités sont inchangés ... Et même s'ils ont le concours en 2010, ils devront attendre d'avoir le Master 2 pour être professeur des écoles stagiaires à la rentrée 2011.

4. Projet d'école

4.1. La BCD et le projet TICE

Depuis 2 ans, l'école maternelle a mis en stand-by l'utilisation de la BCD en tant que prêt avec l'objectif de transférer le mobilier et le matériel dans l'ex-classe 2 afin de transformer ce lieu en BCD / salle informatique et récupérer ainsi une salle des maîtres.

Cette décision a été également motivée par le fait qu'il devenait de plus en plus difficile de trouver des parents disponibles pour l'animation surtout dans les classes de Grands. Une BCD entre les 2 classes de plus grands permettra ainsi l'utilisation en autonomie par les enfants les plus âgés.

Pour cela, 2 demandes ont été faites auprès de la mairie :

- -enlever le mobilier inutile de l'ex-classe 2 et y descendre le mobilier et le matériel qui est dans la BCD actuelle.
- rendre opérationnel le parc informatique de l'école avec des PC qui fonctionnent, mis en réseau avec une imprimante, le matériel actuel s'étant révélé trop vétuste lors des essais effectués par des parents d'élèves l'an dernier.

Afin d'aider la mairie à trouver un local pour entreposer le matériel, les enseignantes ont trié et libéré l'espace de stockage dont l'école dispose au dessus de l'accueil périscolaire (cet espace

leur ayant été attribué lors de l'agrandissement de l'école qui a fait perdre un rangement dans les locaux suite à l'ouverture d'un 2^e dortoir).

Elles ont également marqué les meubles et le matériel à déplacer et prévu des temps de tris et de rangement des livres pour aménager la nouvelle BCD.

Or cet aménagement n'a pas pu se faire car les déménagements n'ont toujours pas eu lieu ...

Au sujet du projet informatique, il fait actuellement l'objet de la rédaction d'un avenant obligatoire au Projet d'École. (cf. : Volet Numérique présenté ce jour au conseil d'école et affiché sur le panneau en liège du hall dès qu'il aura été validé par l'IEN). Tout ce que nous y écrivons est donc soumis à l'aménagement de la salle informatique et des classes selon les demandes que nous avons faites auprès de la mairie.

Réponse de la mairie :

- en ce qui concerne la BCD, comme indiqué précédemment la mairie manque de personnel. Il y a aussi un problème plus général de volumes de rangement sur la commune.
- environ 30 ordinateurs ont été récupérés par le SOU des écoles de Charly : ils sont attribués à l'école élémentaire et l'école maternelle récupérera ceux actuellement en place à l'élémentaire avec une mise en réseau de 8 ordinateurs en salle informatique, et 1 pour chacune des classes (si place disponible...) et ce pour la rentrée 2009.

4.2. Les passerelles avec la crèche Les Ti Loulous et la liaison GS/CP

Comme chaque année, ces échanges auront lieu. Des rencontres avec les enseignants de l'école élémentaire et le personnel de la crèche ont lieu tous les ans pour les préparer. Deux réunions ont déjà eu lieu avec l'école élémentaire et une autre est prévue en avril.

Remarque : Ces échanges ont déjà été présentés lors des précédents conseils d'école dont celui du 1^{er} trimestre (compte-rendu toujours affiché sur le panneau extérieur de l'école)

4.3. Mois de mai/juin

L'école participe à la Journée des Arts qui aura lieu le mardi 19 mai (pas de piscine ce jour-là) Elle y présentera un spectacle de chant choral.

Avec regrets, l'école ne participera pas à la Fête de la Musique cette année car elle a lieu un samedi soir le week-end qui précède le samedi de la Kermesse d'où un manque prévisible de disponibilité des enfants et des enseignantes (difficile en juin de bloquer 2 week-ends de suite)

La kermesse aura lieu le samedi 28 juin. L'école y présentera le même spectacle que pour la Journée des Arts. Thème « Le petit prince » **Nous aurons besoin d'un ordinateur, d'un projecteur vidéo pour un diaporama et d'une personne pour le gérer (avant et le jour même).**

M. Martin rappelle que l'organisation matérielle de la kermesse est à voir avec le SEEP (Sou des Écoles) de Charly qui s'adresse ensuite à la mairie. Il faut lister les besoins et les transmettre au SOU.

4.4. PPMS : Plan de Mise en Sécurité (Risques majeurs)

Le PPMS est obligatoire dans les écoles depuis 2002. Or il se trouve que certains syndicats remettent en question la responsabilité des directeurs dans la rédaction d'un tel document depuis la loi de Protection des Populations face aux Risques Majeurs du 17 août 2004 (Plan Communal de Sauvegarde). En effet, cette loi, à l'inverse du "PPMS", prend la mesure de la mise en sauvegarde à l'échelle de tout le territoire concerné par de telles catastrophes. C'est ainsi qu'elle a défini la nécessaire cohérence et l'adéquation des moyens de mise en sauvegarde à l'échelle des structures administratives territoriales que sont la commune et le département, et non du seul établissement scolaire.

Ce PCS devait obligatoirement être réalisé par les communes dans les 2 ans suivant le décret du 13/09/2005 et révisé tous les 5 ans. Qu'en est-il de la commune de Charly ? L'école peut-elle prendre connaissance des modalités du PSC qui la concerne ?

M. Martin répond qu'effectivement un travail sur le Plan Communal de Sauvegarde est en cours. Il listera les risques encourus par la commune de Charly, les moyens existants pour y faire face, et proposera des moyens supplémentaires à développer. Un aspect important du PCS consiste

également en la mise en place de procédures d'information des habitants. Le PCS se substitue au PPMS.

5. Point sur l'aide personnalisée

Les maîtresses effectueront le bilan de la deuxième période lors de la concertation qui aura lieu ce mercredi ... Nous ne pouvons donc pas encore le présenter ici. Comme tous les bilans, il sera affiché sur le panneau en liège.

Suite à une demande de bilan individuel par les parents, les enseignantes reprécisent qu'elles sont toujours disponibles pour rencontrer les parents afin de parler de la scolarité de leur enfant.

Toutefois, en ce qui concerne ces heures d'Aide Personnalisée, l'école tient à repréciser qu'il ne s'agit pas d'heures en plus pour les enfants qui y participent mais plutôt d'heures en moins pour ceux qui n'y participent pas ...

En effet, elles ne travaillent pas des choses différentes de ce qu'elles ont toujours fait en classe : la seule différence vient de l'allègement d'effectif qui, dans le cas des ateliers de langage, permet une implication plus aisée et plus fréquente de chacun et une évaluation plus fine des besoins à travailler. Mais ce ne sont pas des heures spéciales, le contenu fait partie du programme, ce sont surtout les enfants qui ont 2 heures en moins qui sont défavorisés car ils en font moins qu'avant ...

6. Questions diverses des parents et de la mairie

La question posée par les parents concernant la **création d'un parc à vélo** dans l'école a déjà obtenu un avis défavorable pour des raisons de sécurité lors d'un précédent conseil d'école. A cette occasion, la mairie avait rappelé à l'époque qu'un parc à vélo existait déjà près des tennis et qu'il pouvait être utilisé.

Mme Chambe indique que le parking à vélo situé devant la MJC est peu praticable à cause des poubelles stationnées devant. Un questionnaire pour connaître le nombre de personnes intéressées va être distribué. Une demande de boîte mail pour le Groupement de Parents de Charly est formulée pour éviter le « gaspillage » de papier. M. Martin lui suggère de créer une adresse de type Yahoo ce qui sera simple et rapide.

Le Livret d'Évaluations est présenté aux parents lors de la réunion d'informations pédagogiques. La fréquence des évaluations apparaît sur le livret lui-même.

Remarque : chaque classe fonctionnant de façon libre quant à son organisation pédagogique, toute demande particulière concernant le fonctionnement de la classe doit être faite auprès de la maîtresse concernée.

Mme Galey précise que les cahiers de sa classe n'ont pas été donnés aux vacances de février car il y a eu beaucoup d'absences et peu de travail écrit.

Pour **carnaval**, notre participation dépend de notre projet d'école : en effet, toute manifestation doit répondre à des objectifs d'apprentissages (travail autour d'un thème, apprentissage de chansons en chorale ...), c'est ce qui nous différencie d'un Centre de Loisirs. Le projet choral de cette année demande beaucoup de temps et nous avons fait un spectacle pour Noël, nous n'avons donc pas pu donner la priorité à des chants concernant carnaval.

Service Minimum d'Accueil : M. Martin précise que lors de la grève du jeudi 19 mars dernier le SMA a été assurée par une vacataire de mairie qui connaît bien les enfants et l'école ; 8 enfants se sont présentés. Par ailleurs, quinze personnes sont actuellement volontaires pour assurer le SMA, mais l'expérience montre que cela n'est pas suffisant. Il est donc fait appel à de nouveaux volontaires qui peuvent se faire connaître à l'adresse mail jmartin@mairie-charly.fr

En ce qui concerne les **inscriptions en mairie** pour la rentrée 2009 / 2010 : elles auront lieu le samedi 25 avril et le samedi 16 mai, de 9h00 à 12h00 (dates et modalités affichées en mairie et à l'école)

Fait à Charly, le 24/03/2009

Secrétaire de séance, Mme Déas